

OFFRE D'EMPLOI

PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN - CONCIERGE

Statut :	Poste syndiqué, permanent
Service :	Travaux publics
Horaire :	Temps partiel, 35 heures/semaine <i>Horaire de jour et de soir</i>
Salaire :	Taux horaire entre 28,13 \$ et 35,16 \$

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la supervision du contremaître aux bâtiments aux travaux publics, le titulaire effectuera diverses tâches manuelles propres au poste de concierge, et ce, au sein des différents bâtiments appartenant à la municipalité.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Nettoyer, balayer, épousetter, laver et désinfecter diverses surfaces;
- Décaper et cirer les planchers;
- Remplacer des ampoules brisées;
- Remplacer les fournitures de toilette et faire la vidange des poubelles;
- Monter et démonter des salles aux fins d'évènement public;
- Assurer un suivi de l'inventaire des produits et équipements ménagers et passer les commandes au besoin;
- Assurer un suivi des tâches réalisées et à accomplir avec son supérieur.

Cette description n'est pas limitative. Elle contient les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doit pas être considérée comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction. La personne titulaire du poste peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches connexes, selon les besoins du service, demandés par son supérieur immédiat.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) et/ou posséder au minimum une (1) année d'expérience pertinente à la fonction;
- Posséder l'attestation de formation SIMDUT (atout);
- Capacité à travailler de façon autonome;
- Capacité de travailler sur des échafaudages et en hauteur;
- Capacité à faire du travail physique et à soulever des charges ($\leq 50\text{lbs}$);
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide.

CONDITIONS DE L'EMPLOI

Selon la convention collective actuellement en vigueur à la Ville de Chibougamau :

- Taux horaire variant selon l'expérience entre 28,13 \$ et 35,16 \$;
- Horaire de travail flexible*(*en fonction des besoins du service, dans une optique de conciliation travail-famille et vie personnelle et en respectant l'équité entre les salariés);
- Emploi permanent à temps partiel, 35 heures par semaine;
- Assurance collective;
- Contribution de l'employeur, au prorata des heures travaillées, de 9 % pour le fonds de pension;
- 15 jours de congés flottants et personnels payés, au prorata des heures travaillées;
- 5 jours de congés de maladie payés, au prorata des heures travaillées;
- 13 jours fériés payés, au prorata des heures travaillées;
- Remboursement de 100 \$ par année pour la pratique d'une activité sportive.

La Ville de Chibougamau souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Toute personne intéressée et possédant l'expérience requise est invitée à déposer sa candidature en ligne au <https://www.ville.chibougamau.qc.ca/participation-citoyenne/emplois>

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

Date limite : 7 janvier 2026

DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 17 décembre 2025

Stéphanie Gaudreault, coordonnatrice ressources humaines et communications